



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 2 AOUT 2010,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Madame Mireille LeBlanc
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2010-08-127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Prière.
- 2- Ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 juillet 2010.
- 4- Adoption des comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 20 juillet 2010.
- 7- Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Camille Mercier pour permettre le lotissement du lot 610 en créant les lots 700 et 701.
- 8- Demande de dérogation mineure présentée par madame Francine Gaudreault pour permettre le lotissement du lot 53-P en créant 3 nouveaux lots.
- 9- Demande de dérogation mineure présentée par madame Francine Lagueux pour permettre le lotissement du lot 134-P en créant 2 nouveaux lots.
- 10- Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Michel Massicotte pour permettre le lotissement des lots 75, 76 et 77 en créant 10 nouveaux lots.
- 11- Demande de modification du règlement de zonage de la zone 209-A.
- 12- Démarches pour contraindre le propriétaire du lot 214-25 à se conformer à la réglementation.
- 13- Dépôt de la procédure d'enregistrement du règlement 2010-02.
- 14- Adoption d'une date pour la consultation référendaire sur le règlement numéro 2010-02.
- 15- Varia : Demande de l'Association des stomisés de la Mauricie.
- 16- Période de questions.
- 17- Levée de l'assemblée.

2010-08-128

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

12 JUILLET 2010

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 12 juillet 2010 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2010-08-129

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 2 août 2010 pour une somme n'excédant pas 82 064.21 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de juillet est déposée.

Note

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU
20 JUILLET 2010**

Le rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 20 juillet 2010 est déposé par monsieur Claude Chartier.

2010-08-130

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE PRESENTEE PAR
MONSIEUR CAMILLE MERCIER POUR PERMETTRE LE
LOTISSEMENT DU LOT 610 EN CREAT LES LOTS 700
ET 701**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée pour autoriser le lotissement d'un terrain d'une superficie de 1 951,50 mètres carrés sur une partie du lot 610 ;

CONSIDÉRANT que la réglementation prescrit une superficie de 2 000 mètres carrés pour les lots riverains partiellement desservis ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU suite à l'étude du dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise le lotissement d'un terrain d'une superficie 1 951,50 mètres carrés sur une partie du lot 610, tel qu'illustré sur le plan préparé par monsieur Gilbert Roberge et soumis avec la demande présentée par monsieur Camille Mercier.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain

ADOPTÉ unanimement

2010-08-131

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE PRESENTEE PAR
MADAME FRANCINE GAUDREAULT POUR PERMETTRE
LE LOTISSEMENT DU LOT 53-2-P EN CREANT
3 NOUVEAUX LOTS**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser le lotissement de 3 terrains dont 2 ont une superficie de 1 500 mètres carrés et un troisième n'ayant pas de frontage sur rue sur le lot 53-2-P ;

CONSIDÉRANT que la réglementation prévoit les normes suivantes pour les lots riverains en milieu partiellement desservis :

Frontage sur rue : 30 mètres
Superficie minimale : 2 000 mètres carrés
Profondeur moyenne : 60 mètres

CONSIDÉRANT que le CCU recommande le rejet du projet présenté puisqu'il est possible de subdiviser le terrain en 2 terrains conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil municipal rejette le projet de lotissement présenté pour le lot 53-2-P et n'autorise pas le lotissement proposé.

ADOPTÉ unanimement

2010-08-132

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE PRESENTEE PAR
MADAME FRANCINE LAGUEUX POUR PERMETTRE LE
LOTISSEMENT DU LOT 134-P EN CREANT 2 NOUVEAUX
LOTS**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser la subdivision du lot 134-P en 2 terrains ;

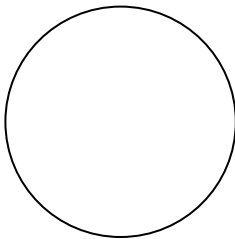
CONSIDÉRANT que la réglementation prévoit que les terrains doivent avoir un frontage sur rue de 18 mètres, des marges de recul de 2 mètres et une somme des marges latérales de 6 mètres ainsi qu'une superficie de 500 mètres carrés pour les habitations bifamiliales ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement des terrains doit prévoir un espace de stationnement pour chaque logement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU à l'effet que la subdivision devrait être modifiée pour respecter la somme des marges de recul latérales ;

CONSIDÉRANT que des bâtiments sont déjà implantés sur le terrain ;

Le conseil a pris connaissance des représentations écrites des propriétaires voisins ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc

QUE le conseil rejette la dérogation telle que présentée et demande au propriétaire de modifier son projet pour respecter les marges latérales réglementaires.

ADOPTÉ unanimement

2010-08-133

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE PRESENTEE PAR
MONSIEUR MICHEL MASSICOTTE POUR PERMETTRE LE
LOTISSEMENT DES LOTS 75, 76 ET 77 EN CREANT
10 NOUVEAUX LOTS**

CONSIDÉRANT que la demande de lotissement présentée par monsieur Michel Massicotte implique que le tracé de la rue projetée implique l'utilisation d'une partie de terrain destinée à l'aménagement d'infrastructures de loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE le conseil demande que le projet soit modifié pour permettre que l'ensemble des infrastructures des rues soient implantés sur le terrain du promoteur.

ADOPTÉ unanimement

2010-08-134

**DEMANDE DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE
ZONAGE DE LA ZONE 209-A**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'un commerce de réparation de machinerie agricole et de chariots élévateurs ;

CONSIDÉRANT que la demande nécessite une modification de la réglementation de zonage pour autoriser l'usage projeté ;

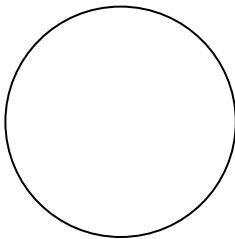
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QU'une consultation soit faite auprès des propriétaires voisins avant d'entreprendre la procédure de modification de la réglementation.

ADOPTÉ unanimement

2010-08-135

**DEMARCHES POUR CONTRAINDRE LE PROPRIETAIRE DU
LOT 214-25 A SE CONFORMER A LA REGLEMENTATION**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée pour la rénovation d'une remise sur le lot 214-25 situé en bordure de la rue Nouvelle-Vague ;

CONSIDÉRANT que la remise existante a été détruite et a, de ce fait perdu ses droits acquis ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été avisé qu'il devait se conformer à la réglementation municipale, qu'il ne s'y est pas conformé et qu'il utilise la remise à des fins d'hébergement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE la Municipalité mandate un procureur pour prendre les dispositions nécessaires auprès des tribunaux compétents pour contraindre le propriétaire du lot 214-25 à respecter la réglementation municipale.

ADOPTÉ unanimement

Note

**DEPOT DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DU
REGLEMENT 2010-02**

La procédure d'enregistrement du règlement numéro 2010-02 sur les usages conditionnels est déposée.

2010-08-136

**ADOPTION D'UNE DATE POUR LA CONSULTATION
REFERENDAIRE SUR LE REGLEMENT NUMERO 2010-02**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2010-02 doit faire l'objet d'une procédure référendaire pour être approuvé ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire consulter la population sur le règlement numéro 2010-02 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil fixe au dimanche, 3 octobre 2010 la date du référendum pour l'approbation du règlement numéro 2010-02.

ADOPTÉ unanimement

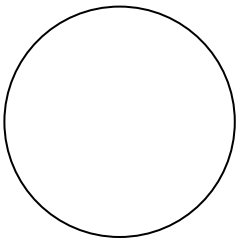
2010-08-137

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES STOMISES DE LA
MAURICIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille LeBlanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité verse une somme de 50 \$ comme contribution à la parution de leur bulletin.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2010-08-138

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier